



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

LA ROCHE SUR YON, LE 24/02/2022

Direction départementale des Finances publiques  
de la Vendée  
Pôle Actions de l'Etat  
Service local du Domaine  
26 rue Jean Jaurès  
85000 La Roche sur Yon  
Mél. :  
ddfip85.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Jours et heures d'ouverture :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et  
de 13h30 à 16h15  
Affaire suivie par : Cyril Estoup  
Téléphone : 02 51 36 58 12  
Mél : cyril.estoup@dgfip.finances.gouv.fr

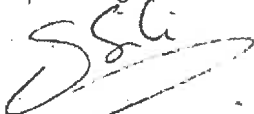
**AVIS SUR REDEVANCE DOMANIALE**

(article R.2125-1 du CGPPP)

à

DDTM de la Vendée (DML)

A l'attention de M. Mercier

Désignation du pétitionnaire	Proposition de redevance selon le barème <b>AMBRE</b>
AOT : Syndicat Mixte Bassin du Lay Votre demande reçue le : 05/01/2022	<p><b>Type d'activité :</b> Création de la digue de la Rouillères et régularisation de quatre digues</p> <p><b>Lieu d'installation :</b> Secteur de la Belle Henriette sur les communes de la Tranche sur Mer et la Faute sur Mer</p> <p><b>Montant de la redevance :</b></p> <p>Compte tenu du caractère de service public bénéficiant à tous des opérations effectuées par le pétitionnaire, l'autorisation sollicitée est exonérée de la redevance domaniale, en application des dispositions de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p>Pour le Directeur départemental des Finances publiques de la Vendée, et par délégation</p>  <p>Émilie SILI Inspectrice des Finances publiques</p>